



Formation, repas et trajet

Par **Justemoiahah**, le **22/11/2023** à **18:47**

Bonjour,

Je m'interroge sur la légalité de mon entreprise, et où je peux trouver des textes de loi pour contrer.

Premier problème :

Une formation d'une semaine est prévue à 2h en transport en commun (ou 1h30 sans bouchons en voiture) de chez moi. Le RH me dit que je dois faire tous les jours l'aller retour en train. J'expose donc le problème du trajet trop long et demander à être logé à l'hôtel. Ce qui est accepté.

Maintenant le problème c'est qu'il ne veut me payer que un repas pas jour, celui du midi car "comme de base tu devrais prendre le train et rentrer chez toi le soir, on ne te paye que le midi comme prévu."

Ils ont le droit de faire ça ?

Deuxième problème :

Pour d'autres formations qui vont être prévus, le RH me dit que c'est train ou voiture pour y aller, que il n'y aura pas d'hébergement de prévus (formations également d'une semaine au même lieu) et si ça ne me va pas, pas de formation.

Est-ce qu'il existe une loi qui dit qu'à partir d'un certain temps de trajet, il doit y avoir hébergement pour l'employé ?

Troisième problème :

J'ai du faire l'ordre de mission pour moi-même. C'est logique ?

PS : je sais que j'ai le droit de refuser les formations, mais c'est vraiment des formations que j'ai envie de faire donc si je trouve des arguments pour faire entendre raison c'est mieux.

Merci !

Par **Marck.ESP**, le **23/11/2023** à **07:51**

Bonjour

C'est une question spécifique . Il faudrait voir avec votre convention collective ou s'il y a un accord d'entreprise, mais vous pouvez vous faire aider par une organisation syndicale ou même par l'inspection du travail